

Permanence impôts



Hospice général

PO!NTJEUNES

Comprendre et remplir sa déclaration d'impôts, un acte citoyen incontournable !

Pour vous soutenir dans ce processus parfois complexe, nous avons mis en place une permanence durant laquelle nous répondrons à vos questions et vous aiderons à remplir votre déclaration d'impôts.

Gratuit, sans inscription.

Dates et heures de la permanence

jeu.	17.03.22	soir	17h30–19h30*
ven.	18.03.22	matin	09h00–12h00
jeu.	31.03.22	soir	17h30–19h30*
ven.	01.04.22	matin	09h00–12h00
jeu.	07.04.22	soir	17h30–19h30*
ven.	29.04.22	matin	09h00–12h00
jeu.	05.05.22	soir	17h30–19h30*
ven.	20.05.22	matin	09h00–12h00
jeu.	16.06.22	soir	17h30–19h30*
ven.	24.06.22	matin	09h00–12h00

* Heure limite d'arrivée : 19h30 (fermeture porte) avec prolongation jusqu'à 20h30 si besoin

Pensez à apporter votre déclaration d'impôts et les justificatifs en fonction de votre situation

→ **les documents liés aux revenus** (par exemple : fiche de salaire, attestation Hg, chômage, rente, allocations familiales, logement, bourse, pension alimentaire reçue, etc.)

→ **les documents liés aux déductions** (par exemple : relevés bancaires, frais médicaux, primes de votre caisse maladie, pension alimentaire versée, etc.)

Infos pratiques

Hospice général

Point jeunes

Glacis-de-Rive 12

1207 Genève

T 022 420 55 55

pointjeunes@hospicegeneral.ch

Du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00



hospicegeneral.ch

Avec le soutien de la République et canton de Genève